

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 4 pouvoirs

Date de convocation
21 février 2024

Date de publication
29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.**

Madame Pascale PETIT a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 12_27022024

N°12 : SUBVENTIONS DIAGNOSTICS THERMIQUES

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Dans le contexte d'augmentation des frais liés aux énergies, la ville de Bar-sur-Aube entend s'engager dans des travaux de rénovation thermique et/ou de changement des systèmes de chauffage de certains de ses bâtiments. Afin de pouvoir déterminer les actions les plus pertinentes et un programme de travaux associés, il est nécessaire de réaliser un audit énergétique desdits bâtiments.

Ces audits consisteront en :

- Un diagnostic des installations techniques et du bâti existant
- La modélisation thermique du bâtiment sur logiciel validé par le CSTB
- L'étude des différents scénarios d'amélioration énergétique (ces éléments porteront sur le bâti et sur les éléments de production de chauffage)
- La présentation technique de chaque scénario
- L'estimation des coûts d'investissement
- L'évaluation des temps de retour sur investissement
- La rédaction et la présentation du rapport final

Les bâtiments concernés sont :

- La médiathèque

- L'école Arthur BUREAU
- Le groupe scolaire Maurice VECHIN
- L'école GAMBETTA
- Les bâtiments de la Maison pour Tous
- La salle de spectacles ainsi que la Maison Tassin

Après consultation de différentes entreprises, le coût de ces audits serait de 24 000 € HT soit 28 800 € TTC.

Considérant l'avis favorable des commissions finances, ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilités en date du 20 février 2024,

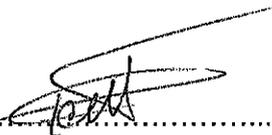
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces audits énergétiques relatifs aux bâtiments communaux suivants :
 - La médiathèque
 - L'école Arthur BUREAU
 - Le groupe scolaire Maurice VECHIN
 - L'école GAMBETTA
 - Les bâtiments de la Maison pour Tous
 - La salle de spectacles ainsi que la Maison Tassin
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



F 1.

.....
....., secrétaire de séance